

Réf : AT/DO/DRA/08/2022

Date : 15/08/2022

A

**Monsieur le gérant de l'entreprise CHAOUECHE Amir Abdelkader**

**Demeurant à : Local N°01 Cité Berrezga Abdelkader Relizane**

**Objet : MISE EN DEMEURE**

Dans le cadre de l'exécution du contrat N° 95/2019 ayant pour objet la réalisation des travaux de Raccordement clients et suite à l'ordre de service de démarrage des travaux N°132 du 30/06/2022 relatifs à ces travaux et vu

- Absence et retard dans l'exécution des travaux de raccordement de clients FTTH

L'entreprise **CHAOUECHE Amir** est mise en demeure de prendre toutes les dispositions nécessaires afin de renforcer le chantier , respecter le délai de raccordement de chaque client ainsi l'accomplissement de tous les engagements contractuels et ce conformément aux clauses du contrat sus cité .



Directeur Opérationnel  
Des Télécommunications de Relizane  
Mr BO'JFEDJI Mohamed